

PRÉCARITÉ – EXCLUSION

# L'impact de l'hébergement en hôtel social sur les ados

L'hôtel social pour logement, une réalité pour de nombreuses familles précaires et adolescents. Une étude, intitulée « Adolescents sans-logement. Grandir en famille dans une chambre d'hôtel », s'intéresse spécifiquement à ces jeunes et aux effets délétères que cela produit sur eux.



**P**LUS DE 21 000 FAMILLES, MAJORITAIREMENT ÉTRANGÈRES, ont été hébergées en hôtel social en 2017 en Ile-de-France, elles étaient moins de 15 000 en 2013. Un hébergement qui suppléait les carences des dispositifs spécialisés dans l'accueil des étrangers et des demandeurs d'asile. Cette enquête, menée entre avril 2017 et mai 2018, fait suite à un précédent rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris en 2014, qui n'avait pas traité de la situation des adolescents. Les auteurs de cette nouvelle étude, Odile Macchi, chargée d'étude à l'Observatoire du Samu social de Paris, et Nicoles Oppenchain, sociologue à l'université de Tours, ont rencontré une quarantaine de jeunes âgés de 11 à 18 ans vivant en hôtel social à Paris et son agglomération ainsi qu'à Tours. Cette étude met en évidence comment l'hébergement en hôtel social produit des effets « délétères » sur les relations familiales et amicales, la scolarité et la santé des adolescents.

## UN QUOTIDIEN DIFFICILE

Cette étude révèle qu'un nombre important d'adolescents ne sont pas scolarisés. Les déménagements fréquents expliquent en partie ce phénomène alors que la justification d'une domiciliation pour inscrire les enfants à l'école complique les démarches. Néanmoins, la majorité de ces jeunes sont scolarisés après un « parcours du combattant » de plusieurs mois, voire années. Si cette instabilité résidentielle décline après des années passées dans le système d'hébergement, les adolescents continuent de déménager. Face à cela, les parents choisissent souvent de ne pas les changer de lieu de scolarisation, ce qui entraîne des temps de trajet très importants : plus d'un tiers des jeunes scolarisés en région parisienne mettent au moins une heure et quart pour rejoindre leur collègue ou lycée. Des trajets qui ont une forte influence sur leurs apprentissages et leur temps de loisirs, ce qui contribue à renforcer leur isolement relationnel. Des difficultés de socialisation qui sont également favorisées du fait que l'hôtel social est « un espace

d'interdictions » où les règles, plus ou moins rigides selon les établissements, limitent ou empêchent les visites, les regroupements et les jeux entre jeunes (voir quelques témoignages, encadré ci-dessous). A cela s'ajoute des démarches administratives qui provoquent des absences scolaires, « qui ne sont pas sans conséquences sur leurs résultats et leur insertion dans les réseaux de sociabilité », insistent les auteurs. Et participent grandement du phénomène d'« inversion des rôles familiaux », qui place ces adolescents en situation de s'occuper de leurs parents. « Nombre d'entre eux décrivent des parents diminués physiquement et moralement, dont ils doivent prendre soin », rapportent les auteurs.

Au vu de cette étude, le défenseur des droits, qui a soutenu ce travail, a réaffirmé ses recommandations sur la prise en charge de ces enfants et de leurs familles : développer des alternatives à l'hébergement en hôtel social ; limiter l'orientation vers les hôtels inadaptés aux besoins des enfants ; assurer le droit à l'éducation, aux loisirs et à la santé des enfants ; prendre en compte les lieux de scolarisation et les calendriers scolaires dans les décisions d'orientation et réorientation. ●

NATHALIE AUPHANT

Plus d'info sur notre site ASH - <https://bit.ly/2SpJclK>



## TÉMOIGNAGES

« [...] Etre dans un hôtel, c'est un peu comme être enfermé parce qu'on nous traite un peu comme des prisonniers [...] On n'a pas le droit aux visites [...] Je ne comprends pas » – Kouma, 17 ans.

« [...] Ma mère n'arrive pas à faire à manger parce que le directeur nous laisse pas faire [...] Faut tout faire dans un micro-ondes... » – Mirhan, 14 ans.

« Ça m'arrivait souvent de rater l'école. Du coup, ma mère marquait un mot pour justifier que j'étais à la préfecture... » – Zenia, 17 ans.

« On n'est pas allé à l'école d'août 2013 à avril 2014, [...] on faisait que passer d'hôtel en hôtel, on nous disait qu'on n'avait pas de domiciliation, donc on était obligés d'attendre, on ne savait pas ce qu'il fallait faire » – Soufiane, 14 ans.

## IMMIGRATION LA MOITIÉ DES PERSONNES ARRIVÉES EN FRANCE SONT NÉES EN EUROPE

L'Insee a fait paraître une étude sur le solde migratoire, le 20 février. La population de la France a crû de 3,2 millions entre 2006 et 2016, pour atteindre 66,6 millions de personnes. Sur la période, le solde migratoire s'établit à + 587 000 personnes, avec un solde négatif pour les non-immigrés (- 1 034 000) et positif pour les immigrés (+ 1 621 000). Parmi les immigrés arrivés en France en 2017, 36 % sont nés en Afrique, 35 % en Europe, 18 % en Asie et 11 % en Amérique ou en Océanie. Parmi les personnes non immigrées arrivées sur le territoire en 2017, quatre sur cinq sont nées dans l'Hexagone et une sur cinq est née française à l'étranger. Au total, la moitié des nouveaux arrivants sont nés en France ou sont des immigrés nés en Europe.

## PERSONNES HANDICAPÉES DES PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER L'EMPLOI

Le cercle Vulnérabilité et société a publié, le 13 février dernier, une note de position « Emploi et handicap », dont l'objectif affiché est de nourrir la deuxième phase de la concertation gouvernementale sur la politique d'emploi des travailleurs handicapés. Le groupe de travail a ainsi formulé quatre propositions :

- passer « d'une culture de l'exception à une culture du commun », en faisant évoluer les représentations à l'école, dans la fonction publique ou chez les employeurs ;
- élargir le périmètre des travailleurs handicapés à la notion de « travailleurs à besoins spécifiques » ;
- décentraliser les dispositifs au profit de réseaux de proximité ;
- passer d'une logique d'embauche coercitive à une dynamique d'incitation et de bénéfice.

## JEUNES MAJEURS

# Le gouvernement ne soutiendra pas l'obligation d'accompagnement

**L**A PROPOSITION DE LOI RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SORTANT DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE), portée par la députée Brigitte Bourguignon, doit être examinée dans la semaine du 4 mars pour être mise – ou non – à l'ordre du jour. Dans les tiroirs depuis juin 2018, elle vise à étendre la prise en charge obligatoire des enfants placés à l'ASE jusqu'à leurs 21 ans. Or, le secrétaire d'État à la Protection de l'enfance Adrien Taquet a récemment « avancé à plusieurs reprises » que le Gouvernement ne soutiendrait pas cette proposition de loi, notamment au cours de soirées organisées par d'anciens enfants placés, rapporte Lyes Louffok, membre du Conseil national de la protection de l'enfance. « Il m'avait déjà dit qu'il était sceptique, donc ce n'est pas inattendu. Mais on pensait qu'il y aurait une évolution », regrette Lyes Louffok, critiquant les « ambitions affichées – pas de sorties sèches de l'ASE –, mais sans moyens donnés ». Adrien Taquet répond que « la question des sorties sèches est identifiée comme une priorité dans le cadre de la stratégie pauvreté ». Il estime qu'« en partant de ce que l'on a fait dans le cadre de cette stratégie, avec des idées de la proposition de loi de Brigitte Bourguignon comme le tiers de confiance, nous allons enrichir et renforcer les dispositifs ». Le Gouvernement privilégie la solution de contractualisation avec les départements dans le cadre de la stratégie. Celle-ci ne crée pas d'obligation : seuls les signataires devront suivre le référentiel présenté le 14 février (voir ASH n° 3099). Le groupe de travail, dont Lyes Louffok a fait partie, considère que ce référentiel est encourageant, mais que « son efficacité dépendra du vote de la loi de Brigitte Bourguignon ». Il constitue davantage « une feuille de route qui n'a qu'une visée, et une seule : amender cette loi », résume Lyes Louffok. Car la contractualisation a ses limites : les départements qui ont pour le moment signé « sont les bons élèves ». « Ce ne sont pas eux la priorité, mais les départements qui ne font plus de contrats jeunes majeurs », relève le membre du CNPE. Si le gouvernement espère voir l'ensemble des départements signataires, l'enveloppe de 12 millions à répartir entre tous devra être suffisamment attractive pour les récalcitrants. D'ici là, Adrien Taquet « va annoncer le lancement, dans les prochaines semaines, de groupes de travail et de missions parlementaires » pour une consultation sur la prise en charge et l'accompagnement des jeunes. Celle-ci s'étendra « jusqu'à l'été ». ● MAÏA COURTOIS

## À SUIVRE → SOLIDARITÉ

En amont des élections européennes, l'UNIOPSS organise le 14 mars, à Strasbourg, un colloque intitulé « Les associations de solidarité font l'Europe sociale ». Cette journée aura pour but de « saisir les enjeux européens pour les associations de soli-

darité, et de montrer leur rôle dans la construction de l'Europe sociale ». Les responsables associatifs auront l'occasion de présenter leurs propositions aux candidats présents.

## LOGEMENT SOCIAL

Le 80<sup>e</sup> congrès HLM de l'Union sociale pour

l'habitat se tiendra du 24 au 26 septembre prochain, à Paris, porte de Versailles. Les professionnels de l'habitat, les organismes HLM, des élus et les représentants de locataires y échangeront autour de la politique du logement. Les inscriptions en ligne sont d'ores et

déjà ouvertes. L'édition précédente s'était tenue à Marseille, en présence de près de 4500 congressistes.

## HANDICAP

La 2<sup>e</sup> édition du Duo2, organisée par la Fondation des Amis de l'atelier, aura lieu le 14 mars. À l'inverse du DuoDay, qui permet

à des travailleurs en situation de handicap d'exercer en milieu le temps d'une journée, le Duo2 propose aux salariés valides de venir découvrir le quotidien des travailleurs en Esat. La 1<sup>re</sup> édition, organisée en octobre 2018, avait vu la participation de 50 binômes.